

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2019

Le conseil municipal d'Ax-les-Thermes s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances sur convocation en date du 22 janvier 2019, sous la présidence de Monsieur Dominique FOURCADE.

PRÉSENTS : Mmes et Mrs Marie-Agnès ROSSIGNOL, Valérie GAYET, Pierre PEYRONNE, Adjoint.
Mmes et Mrs Frédérique GOUBAY, Géraldine GALINIER FONTES, Jean-Louis FUGAIRON,
René ROQUES, Alain PIBOULEAU, Bernard DECAMPS.

ABSENTS : Mme Bérengère GALLEGRO, excusée, a donné procuration à Mr Dominique FOURCADE.
Mr Alain MAYODON, excusé, a donné procuration à Mr Alain PIBOULEAU.
Mr Augustin BONREPAUX, excusé.
Mme Sylvie CONSTANS MARTIN, excusée.
Mme Géraldine GAU, excusée.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Jean-Louis FUGAIRON.

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 9 JANVIER 2019

Après lecture du compte-rendu de la séance du 9 janvier 2019, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

II – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) – CAMPING MUNICIPAL « LE MALAZÉOU » - PROROGATION DE LA CONVENTION AVEC LA SARL AX PLEIN AIR / MODIFICATION AU CONTRAT DE DSP AVEC LA SOCIÉTÉ UCPA SPORT VACANCES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la procédure de renouvellement de la Délégation de Service Public (DSP) pour l'exploitation du camping municipal « Le Malazéou » a pris du retard et que par délibération du 13 novembre 2018, elle a été prorogé jusqu'au 31 janvier 2019.

La nouvelle DSP a été attribuée à la société UCPA SPORT VACANCES par délibération du 9 janvier 2019, à compter du 1^{er} février 2019.

Il informe le conseil municipal que le transfert de la DSP, entre le délégataire actuel et le futur délégataire, soulève des difficultés administratives inhérentes et habituelles liées à la passation de pouvoir et que la société UCPA SPORT VACANCES est dans l'impossibilité d'assurer l'exploitation du service public à compter du 1^{er} février 2019.

Ainsi, pour assurer la continuité du service public, il est proposé, en accord avec la SARL AX PLEIN AIR et la société UCPA SPORT VACANCES, de prolonger la DSP en cours jusqu'au 31 mars 2019.

Il demande au conseil municipal d'approuver l'avenant de prorogation de la DSP en cours jusqu'au 31 mars 2019 et la modification au contrat de DSP avec la société UCPA SPORT VACANCES d'une durée de 15 ans à compter du 1^{er} avril 2019.

Accord unanime du conseil municipal.

III – DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer la date du prochain conseil municipal au :

**Mercredi 13 février 2019
à 18 heures**

La séance est levée à 18 H 15.

Etat des délibérations prises :

II – Délégation de Service Public (DSP) – camping municipal « Le Malazéou » - prorogation de la convention avec la SARL AX PLEIN AIR / modification au contrat de DSP avec la société UCPA SPORT VACANCES

D. FOURCADE

MA. ROSSIGNOL

P. PEYRONNE

V. GAYET

G. GALINIER FONTES

B. DECAMPS

F. GOUBAY

R. ROQUES

J.L. FUGAIRON

A. PIBOULEAU